Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Détournement de fonds association de policiers parisienne

Par Visiteur

Bonjour,
J'ai été président d'une association de policiers et non policiers dans une direction parisienne
Faute de volontaires, face à la diminution du nombre d'adhérents, en AG, il a été décidé en 2000 de modifier les statuts en attribuant en cas de dissolution les avoirs aux adhérents à jour de cotisation
La dissolution a été déclarée en Préfecture cette année et les avoirs - 200000 euro - répartis entre les 302 adhérents à jour de cotisation.
Y-a-t-il détournement de fonds contre moi, ex-président?
Quels risques encourent les autres membres du conseil
d'administration
Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Y-a-t-il détournement de fonds contre moi, ex-président?
Pour quelle raison y aurait il détournement de fonds étant donné que les avoirs ont été répartis conformément à ce qui est prévu par les statuts?
Qui vous accuse de détournement de fonds?

Cordialement